



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections cantonales

Question écrite n° 33350

Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer demande à M. le ministre de l'intérieur si le Gouvernement entend modifier la carte cantonale avant le prochain renouvellement partiel de 2001. Les premières estimations du 33e recensement de la population française font apparaître, outre un accroissement global de la population depuis 1990, un déplacement de celle-ci dans certaines zones du territoire national au détriment de certaines autres. Or, depuis 1997, date à laquelle 19 nouveaux cantons ont été créés (17 en métropole et 2 à la Réunion) la France compte 4 052 cantons dont la population, à l'intérieur d'un même département, est souvent très disproportionnée. C'est pourquoi il lui demande s'il est dans les intentions du Gouvernement de proposer, avant la fin de l'année précédant celle des prochaines élections cantonales, des modifications, suppressions ou créations de cantons.

Texte de la réponse

Les premières estimations livrées par l'INSEE à l'issue du 33e recensement général de la population font notamment apparaître que certains cantons auraient connu depuis 1990 une évolution démographique notable. En outre, des déséquilibres dont l'exacte mesure ne pouvait être prise avant ledit recensement se trouveraient confirmés. Le Gouvernement prendra en compte ces données afin d'assurer une meilleure application du principe de l'égalité du suffrage posé par l'article 3 de la Constitution. Cependant, l'examen des situations démographiques départementales et, le cas échéant, la mise en oeuvre des procédures de remodelage correspondantes devront intervenir dans les délais étroits que ménagent, d'une part, la nécessaire confirmation des données - qui ne seront officielles qu'à la fin de l'année 1999 - et, d'autre part, les prescriptions de l'article 7 de la loi n° 90-1103 du 11 décembre 1990, qui interdit de modifier les circonscriptions dans l'année précédant le prochain renouvellement cantonal - celui-ci étant prévu pour le mois de mars 2001. Aussi le Gouvernement s'attachera-t-il, par priorité, à la correction des déséquilibres majeurs qui auraient été constatés.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-André Wiltzer](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33350

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4508

Réponse publiée le : 30 août 1999, page 5186